Vous «prêter» main forte*

* aider, appuyer, épauler, servir, venir à la rescousse

Conseil, formation, accompagnement, temps partagé en

Ressources Humaines

le temps partagé

bénéficiez de compétences RH selon votre budget

Vous assurez aujourd'hui le management de votre société ET AUSSI - en temps masqué - le rôle de DRH pour votre entreprise.
Comme d'autres entrepreneurs quelle que soit la taille de leur entreprise, vous vous demandez : Qui recruter ? Comment instaurer une relation de confiance ? Que faire pour obtenir le meilleur de ce qu'il peut apporter (qualité du travail, idées nouvelles...) ? Que faire quand ça ne va plus ? etc, etc ...

Vous voudriez pouvoir déléguer une partie de vos tâches pour vous concentrer sur votre cœur de métier, vous entourer de compétences plus larges, ou gagner en productivité.
Le temps partagé vous permet de bénéficier de compétences en Ressources Humaines que vous n'avez pas en interne, adaptées à vos besoins.

aparte RH

Arnaud PARANT
06 61 31 25 11
arnaudparant.conseil@gmail.com
38, rue saint Grégoire 50170 SERVON
www.aparte-rh.com

Membre du réseau CADRES EN MISSION

Une prestation globale ou à la carte

Vous avez peut-être déjà confié la production de votre paie et des charges sociales à un prestataire extérieur dont c'est le métier.

Vous pouvez **poursuivre cette externalisation pour d'autres tâches ou processus des Ressources Humaines comme** :

Le recrutement, l'accueil et l'intégration de vos nouveaux collaborateurs

L'établissement et la gestion du contrat de travail , la sécurisation des procédures disciplinaires parfois nécessaires

Le développement des compétences par la cartographie des compétences nécessaires à votre activité, le référentiel métier et la gestion du plan de formation

La classification des emplois et la cohérence des grilles de rémunération

La garantie du respect de la règlementation en matière sociale (notamment affichage, tableaux de bord, documents à remettre aux élus du personnel …)

La cohérence de votre politique RH et un regard extérieur pour vos décisions impactant les RH.

Un accompagnement managérial, Etc...

Un contrat de prestation

Nous contractons **une prestation de service**(entre vous et la société Cadres en mission - portage salarial), selon vos besoins, selon la durée que vous souhaitez, selon votre budget.

Bien sûr, la **confidentialité** sur les éléments sensibles (rémunération, fabrication, etc) de votre entreprise est garantie

Les avantages

Vous bénéficiez de compétences RH et d'une expérience que vous n'avez pas en interne.

Vous choisissez les prestations et leur durée : 1 jour par semaine, 2 jours par mois, 6 jours par an ...

Vous décidez du budget que vous voulez y consacrer, sans impacter votre masse salariale.

Vous vous appuyez sur la présence de l'intervenant dans votre entreprise, au contact des équipes et de vos réalités de terrain.

Vous conservez la souplesse et la clarté d'une relation commerciale, définie par contrat.

Titulaire d'une licence de Philosophie et d'un Master d'Ingénierie des ressources Humaines, j'ai assumé différentes fonctions de DRH, chef de projet RH, responsable communication interne ou encore correspondant RSE.

En 20 ans d'expériences, j'ai su évoluer autant dans des grands groupes (BTP, Télécoms) que dans des PME (imprimerie) / ETI (industrie) et vivre des engagements publics (Conseiller Prud'homal, assesseur au Tribunal du Contentieux de l'Incapacité).

C'est cette expérience acquise dans la variété des situations et des missions que je mets aujourd'hui au service des entreprises.